



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1121 - Lignes à grande vitesse et  
modernisation du réseau ferré de France**

**Pôle d'échanges multimodal de HAGUENAU  
- Validation du protocole cadre**

**Rapport n° CP/2013/793**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de présenter le protocole cadre pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Haguenau dont les clefs de financement sont inscrites dans le contrat de territoire.

La ville de Haguenau et notamment son Pôle Gares, est vouée à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante, avec d'une part une croissance attendue des trafics ferroviaires, et d'autre part des projets de renouvellement d'envergure dans la zone urbaine (nouveaux services, création de logements, nouvelles fonctions...).

La coordination des systèmes de transports doit ainsi permettre de développer des pôles multimodaux, en lien avec la densité de l'urbanisation actuelle et future. Dans ce contexte, la reconfiguration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), envisagée de longue date, demeure une étape incontournable en vue de pallier les dysfonctionnements actuels et répondre aux nouvelles fonctionnalités attendues.

La commission permanente, réunie le 2 mai 2011, a approuvé le protocole d'études partenariales 2011-2012 relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau et a décidé d'attribuer à la ville de Haguenau une subvention à hauteur maximale de 54 999 €, représentant 10,30 % du montant global HT des études de 533 750 € HT.

La commission permanente, réunie le 3 juin 2013, a approuvé l'avenant au protocole d'études partenariales de 2011, portant sur les modifications suivantes afin d'intégrer les évolutions rendues nécessaires :

- La prolongation de la durée de la convention, tenant compte de la finalisation des études de programmation au cours du premier semestre 2013,
- La mise à jour des montants d'études, tenant compte de l'issue des appels d'offres,
- La mise à jour du plan de financement des études tenant compte des financements complémentaires de la DREAL et du FEDER,
- L'intégration au protocole d'une étude de faisabilité sur le bâtiment voyageurs tenant compte de la nécessité de préciser les conditions de son évolution au sein du projet de pôle d'échanges multimodal.

Le cofinancement des études du Pôle Gares de Haguenau sur la période 2011-2013, selon la nouvelle clé de répartition figurant à l'avenant n°1 du protocole, a ainsi conduit à une subvention du département de 32 059 € HT contre 54 999 € HT prévus initialement représentant 6,66% du coût global de l'étude s'élevant à 481 190 € HT.

L'ensemble de ces études a permis de concevoir un schéma directeur de l'aménagement du PEM, validé par les partenaires en mars 2013. Ce schéma d'aménagement constitue le document de référence permettant de définir une stratégie de transformation urbaine du secteur Gares/Vieille Île sur le long terme. Le coût du projet dans son ensemble est estimé entre 37,1 et 38,4 M€ HT.

Le projet de protocole cadre faisant l'objet du présent rapport définit la programmation partenariale des deux phases opérationnelles de réalisation du futur Pôle Gares de Haguenau et de son projet urbain associé. Le protocole est applicable dès sa signature en 2013 jusqu'à l'achèvement des travaux de la seconde phase prévu pour 2025.

### Contenu du protocole

Le protocole définit :

- Le programme des travaux,
- Les périmètres de maîtrise d'ouvrage et la coordination des maîtres d'ouvrage,
- Les services attendus à la mise en service du pôle d'échanges multimodal,
- Le calendrier prévisionnel de réalisation de travaux,
- Le financement prévisionnel des études et travaux,
- Les aspects fonciers,
- Les principes de gestion future du site,
- La communication liée au projet,
- Les modalités diverses liées à la viabilité du protocole.

### Conditions de pilotage du projet

Le partenariat du protocole cadre regroupe l'ensemble des partenaires concernés par ce projet, à savoir :

- la Communauté de Communes de la Région de Haguenau ;
- l'Etat ;
- la Région Alsace ;
- le Département du Bas-Rhin ;
- SNCF Gares et Connexions ;
- SNCF Direction régionale Alsace
- RFF Délégation régionale Alsace Lorraine Champagne-Ardenne ;
- le Syndicat des transports Haguenau – Schweighouse-sur-Moder.

Comme précédemment dans le protocole des études partenariales, le pilotage politique et technique s'organise autour des deux instances que sont le Comité de Pilotage et le Comité Technique.

### Incidences financières

La participation financière du Conseil général du Bas-Rhin, pour l'ensemble de l'opération, s'inscrit dans le cadre des dispositifs contractuels mis en place à l'échelle du territoire au travers du Contrat de Développement et d'Aménagement du Territoire de Haguenau / Trois Croix.

En ce qui concerne la tranche 1 de la phase 1, le Contrat de territoire 2011 – 2016 prévoit aujourd'hui deux lignes qui seront affectées au périmètre multimodal :

- au titre de la bonification du Contrat de territoire : 870 000 euros ;
- au titre de la centralité urbaine : 378 675 euros.

Soit une enveloppe prévisionnelle départementale de 1 248 675 euros affectée à l'opération.

Dans le cadre de l'actualisation à mi-parcours du Contrat de Territoire, le Conseil général du Bas-Rhin, la Ville de Haguenau et la Communauté de communes de Haguenau conviennent que les montants dédiés au projet Gare pourront être abondés, sans toutefois que cette majoration ne conduise à augmenter l'enveloppe globale que le Conseil général avait décidé de consacrer au contrat de territoire 2011-2016.

En ce qui concerne la seconde tranche de la phase 1 ainsi que la phase 2 de l'opération d'ensemble, la participation financière du Conseil général sera négociée dans le cadre du nouveau dispositif contractuel qui succèdera à l'actuel contrat de territoire à l'horizon 2016.

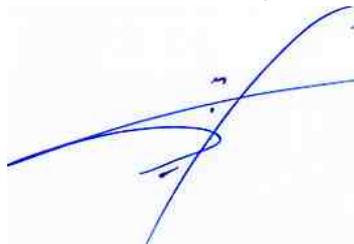
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le projet de protocole cadre pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Haguenau.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer ledit protocole.*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL